



« Club Formateur »
pour le haut-niveau
féminin



Tél : 04 91 77 16 77

Fax : 04 91 76 67 69

Email :

cgsaintginiez488@gmail.com

<http://gymnsaintginiez.com>

CLUB GYMNIQUE DE SAINT GINIEZ
488 Avenue de Mazargues
13008 MARSEILLE

INSCRIPTION SAISON 2023 - 2024

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre dossier, **à renvoyer par mail** cgsaintginiezinscriptions@gmail.com. Elles sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ; dans ce cas, veuillez-nous envoyer un mail à cgsaintginiez488@gmail.com

GROUPE :

ENTRAINEUR :

CRENEAU CHOISI :

NOM – PRENOM

NE (E) LE :

ADRESSE :

SEXE :

NATIONALITE :

Personne à contacter en cas d'urgence pour les mineurs – Pour les personnes majeures, merci de compléter les coordonnées ci-dessous

NOM – Prénom :

Téléphone :

Email (écrire en majuscules) :

Je soussigné(e) Mr-Mme

Père/Mère, tuteur légal de :

, m'engage pour

mon enfant, pour la saison 2023 - 2024, à :

- Suivant les groupes, lui faire suivre régulièrement les entraînements se déroulant hors vacances scolaires,
- La(le) faire participer aux différentes manifestations ou compétitions,
- Lui procurer la tenue du club (justaucorps et survêtement), **obligatoire lors des compétitions**,
- Prévenir l'entraîneur dans les meilleurs délais en cas d'empêchement de participation à un entraînement,
- Avoir noté que pour les **groupes compétitifs filles**, les entraînements s'effectuent obligatoirement en **justaucorps, coiffée, cheveux attachés, sans bijou** (cf. article 9 du règlement intérieur). **Les téléphones portables sont interdits pendant les entraînements. Des casiers gratuits sont à disposition pour enfermer les affaires**,
- **Avoir noté que les parents sont interdits à l'intérieur du gymnase.** Le hall d'entrée permet d'attendre la fin des entraînements.
- Fournir un certificat médical ou tout autre justificatif en cas de forfait à une compétition. A défaut, l'amende et les pénalités payées par le club seront refacturées au(x) responsable(s) légal(aux).

Des photos sont prises pendant les entraînements, démonstrations, compétitions, fêtes organisées par le club et sont susceptibles d'être diffusées sur le site internet du club, dans la presse, ou service de support publicitaire. Merci de signaler par écrit ci-dessous si vous ne souhaitez pas que le club diffuse des photos de votre enfant.

J'autorise à diffuser des photos de mon enfant

Je n'autorise pas à diffuser des photos de mon enfant

Groupes Compétitifs à Finalité Nationale uniquement : j'autorise le club à véhiculer mon enfant en transports en commun (bus), minibus, avion, train ou voiture particulière, lors des déplacements compétitifs pris en charge par le club (Finales Nationales uniquement). Si vous n'autorisez pas ce type de déplacements, le signaler clairement par écrit lors du dépôt du dossier d'inscription. Vous devrez alors vous charger personnellement et à vos frais du transport de/du gymnaste sur le lieu de compétition.

Il est rappelé qu'il n'est pas prévu de période de garde à l'issue des cours (cf. article 11 du règlement intérieur). En cas de non - autorisation, le responsable légal de l'enfant mineur doit alors être présent à la fin du cours.

J'autorise mon enfant à quitter seul(e) le gymnase (Saint - Giniez, Sainte - Anne) après l'entraînement et décharge le Club Gymnique de Saint - Giniez de toute responsabilité pour tout événement survenant lors de la sortie du gymnase.

Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) le gymnase (Saint - Giniez, Sainte - Anne) après l'entraînement.

N° SIREN : 325 892 826 000 26 – Code APE : 9312Z – Déclaration en Préfecture n°4483 du 20/08/1962

Agrément DDJS : n°682 du 18/07/1989

Nos partenaires





« Club Formateur »
pour le haut-niveau
féminin



Tél : 04 91 77 16 77
Fax : 04 91 76 67 69
Email :
cgsaintginiez488@gmail.com
<http://gymssaintginiez.com>

CLUB GYMNIQUE DE SAINT GINIEZ
488 Avenue de Mazargues
13008 MARSEILLE

J'ai bien noté que :

- Le Club Gymnique de Saint - Giniez se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident, d'effraction ou de vol survenant sur le parking des gymnases ou dans les vestiaires (Sainte - Anne / Saint - Giniez).
- En cas d'accident à l'entraînement ou en compétition, je donne pouvoir de décision à l'entraîneur et/ou aux responsables de l'Association présents à ce moment-là, pour appeler les pompiers et/ou tout autre service médical d'urgence qui pourra(ont) faire conduire mon enfant à l'hôpital s'il(s) le juge(nt) nécessaire et lui donner les soins adéquats.
- Si l'enfant stoppe l'activité, aucun remboursement ne sera fait. Les deux conditions de remboursement sont :
 - Déménagement en cours d'année. Un justificatif sera demandé.
 - Arrêt médical. Un certificat d'un médecin du sport devra certifier avec exactitude la ou les causes de l'arrêt.

Les éventuels remboursements seront actés ou pas en Conseil d'Administration

- Etre présent à la fin du cours si l'enfant n'est pas autorisé à quitter le gymnase seul.

BULLETIN D'ADHESION – SAISON SPORTIVE 2023 – 2024

Nous vous rappelons que la participation aux activités de l'association est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle par laquelle vous y adhérez. Selon l'article 22 de nos statuts, cette cotisation devra être payée en même temps que le dépôt du dossier d'inscription à une activité. Elle a été fixée à 20 € lors de l'AGO du 12 mars 2009.

- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du Règlement Intérieur du club (affichés à l'entrée des gymnases de St Anne et de St Giniez, consultables également sur notre site internet) et en accepte les conditions.
- J'adhère à l'Association pour la saison sportive 2023 - 2024 et verse une cotisation de 20 €.

PAIEMENT SAISON SPORTIVE 2023 – 2024	
Adhésion annuelle à l'association	
Licence (tarif suivant le groupe)	
Entraînements (tarif suivant le groupe)	
TOTAL	

**L'intégralité de la somme soit être versée au moment du dépôt du dossier
Paiement possible en plusieurs fois (dernier paiement au plus tard fin avril 2024)**

- Chèques Chèques Vacances carte « Collégien de Provence » Espèces
- Nombre :
Nom de la Banque :

LES PAIEMENTS DEVRONT ETRE DEPOSES AU GYMNASSE ST ANNE (488 avenue de Mazargues – boîte aux lettres dans le hall d'entrée) EN SPECIFIANT LES NOM / PRENOM ET GROUPE DE L'ENFANT SUR L'ENVELOPPE

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- **Pour tous** : Un certificat médical de moins d'un an d'absence de non contre - indication à la pratique de la gymnastique, (avec la mention « en compétition » pour celles qui sont concernées).
- Formulaire numéro 3 « mutation » si la (le) gymnaste était licencié dans un autre club affilié FFG.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE.

Dater et signer :

A Marseille, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)

**N° SIREN : 325 892 826 000 26 – Code APE : 9312Z – Déclaration en Préfecture n°4483 du 20/08/1962
Agrément DDJS : n°682 du 18/07/1989**

Nos partenaires

